



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél: +31 (0)70 302 23 23. Télégr.: Intercourt,
La Haye. Télécopie: +31 (0)70 364 99 28. Téléx: 32323. Adresse électronique:
mail@icj-cij.org. Adresse Internet: <http://www.icj-cij.org>.

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2006/23

Le 12 juin 2006

Affaire relative au statut vis-à-vis de l'État hôte d'un envoyé diplomatique
auprès des Nations Unies
(Commonwealth de Dominique c. Suisse)

L'affaire rayée du rôle de la Cour à la demande de la Dominique

LA HAYE, le 12 juin 2006. L'affaire portée par le Commonwealth de Dominique contre la Suisse, le 26 avril 2006, devant la Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, a été rayée du rôle de la Cour à la demande de la Dominique.

Par lettre du 15 mai 2006, reçue au Greffe par télécopie le 24 mai 2006 sous couvert de deux lettres du représentant permanent du Commonwealth de Dominique auprès des Nations Unies, et dont l'original est parvenu au Greffe le 6 juin 2006, le premier ministre du Commonwealth de Dominique a fait savoir à la Cour que son Gouvernement «ne souhait[ait] pas poursuivre l'instance introduite contre la Suisse» et a prié la Cour de rendre une ordonnance «prenant acte de [son] désistement sans condition» de l'instance et «prescrivant la radiation de l'affaire sur le rôle général».

Par lettre du 24 mai 2006, reçue au Greffe par télécopie le même jour, l'ambassadeur de Suisse à La Haye a fait savoir à la Cour qu'il n'avait pas manqué d'informer les autorités suisses compétentes du désistement notifié par le premier ministre de la Dominique.

La Cour a rendu, le 9 juin 2006, une ordonnance dans laquelle, après avoir noté que le Gouvernement de la Confédération suisse n'avait pas fait acte de procédure en l'espèce, elle a pris acte du désistement du Commonwealth de Dominique de l'instance introduite par la requête enregistrée le 26 avril 2006 et a ordonné que l'affaire soit rayée du rôle.

*

Le différend soumis par la Dominique à la Cour portait sur de prétendues violations de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques et d'autres instruments et règles de droit international en rapport avec un envoyé diplomatique de la Dominique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève.

Le texte intégral de l'ordonnance rendue par la Cour sera bientôt disponible sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

Département de l'information :

Mme Laurence Blairon, chef du département (+ 31 70 302 23 36)

MM. Boris Heim et Maxime Schouppe, attachés d'information (+ 31 70 302 23 37)

Adresse de courrier électronique : information@icj-cij.org